

Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes*

Etaient présents : 47 titulaires dont 7 possédant une procuration
9 suppléants

▪ TITULAIRES : 47

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme
LOCK MARTINE, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVOUR Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 9

BOISSIERES
CIEURAC
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

28 titulaires

CABRERETS
CAHORSM. SEGOND Dominique,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), Mme RIVIERE Brigitte (procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy,CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIEM. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELSM. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. DIOT Fabrice,Etaient excusés ou absents :

13 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST PIERRE LAFEUILLEMme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. BONNET Frédéric,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Création du Syndicat mixte des voies vertes du Lot (SMVVL) et adhésion du Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS****Séance du 5 juillet 2018****Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**Rédacteur : Elodie SORBET
Service : Développement institutionnel**Objet : Création du Syndicat mixte des voies vertes du Lot (SMVVL) et adhésion du Grand Cahors**

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5721-1 et suivants et R5721-1 et suivants ;
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et notamment sa compétence modifiée en matière de voirie d'intérêt communautaire ;
- Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 17 décembre 2015 appelant un portage supra-communautaire, sous pilotage départemental, du projet de voie verte Douelle - Capdenac ;
- Vu le projet de statuts du Syndicat mixte des voies vertes du Lot (SMVVL), ci-annexé ;

Mesdames, Messieurs,

Comme exposé dans la délibération précédente, le Département du Lot, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants se sont entendus pour créer ensemble un syndicat mixte ouvert, compétent pour « *la création, l'aménagement, la gestion (exploitation, promotion) et l'entretien en commun de voies vertes, situées sur le territoire des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales membres du syndicat mixte* » :

- Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor),
- Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble,
- Communauté d'agglomération du Grand Cahors,
- Communauté de communes du Grand Figeac,
- Commune de Cénevières,
- Commune de Saint-Martin-Labouval.

Tel que prévu dans son projet de statuts, ci-annexé, ce Syndicat mixte des voies vertes du Lot (SMVVL) serait compétent sur les quatre Unités d'Aménagement Géographique (UAG), ou grands tronçons de voie verte, suivantes :

- 1- Vallée de la Dordogne (de Souillac à Gagnac-sur-Cère),
- 2- Vallée du Lot aval (de Soturac à Parnac),
- 3- Vallée du Lot intermédiaire (de Douelle à Cahors), qui traverse le Grand Cahors,
- 4- Vallée du Lot amont (de Cahors à Faycelles), qui traverse le Grand Cahors.

Il proposerait à ses membres :

- Un socle de compétences commun à tous (obligatoirement transférées au SMVVL) :
 - ingénierie juridique et financière commune à toutes les UAG,
 - administration générale (fonctions supports),
 - entretien courant de toutes les UAG dans toutes leurs composantes,
 - réalisation et coordination des actions d'animation culturelle et touristique sur les infrastructures créées,
 - coordination de l'action des opérateurs économiques intervenants sur ces infrastructures,
 - réalisation d'actions de promotion des voies vertes du Lot et coordination des messages de promotion sur ce sujet en concertation avec les organismes chargés de la promotion touristique (offices de tourisme, agence de développement touristique Lot Tourisme) ;

- Des attributions à la carte (pour les communes et les EPCI seulement et pour chaque UAG qui les concerne, le Département les confiant automatiquement au SMVVL) :
 - maîtrise d'emprise foncière (acquisitions, mises à disposition...),
 - études et choix techniques (programmes, maîtrises d'œuvre...),
 - travaux d'aménagement, de restauration... (hors entretien courant).

Le SMVVL serait gouverné par un comité syndical et des collèges décisionnels composés comme suit, de manière à garantir l'équilibre politique en reflet de l'équilibre des contributions financières (50 % Département – 50 % communes et EPCI) :

- Comité syndical :

Rôle principal		
Définir les grandes orientations, les principes d'actions, la stratégie du syndicat ; voter son budget relatif à l'exercice de toutes les compétences du syndicat (socle commun et à la carte) et toutes décisions financières ; élire l'exécutif		
Membres	Nombre de délégués syndicaux (selon la population DGF pour les communes et EPCI)	Nombre de voix attribuées (pour garantir la parité)
Département	6 titulaires + 6 suppléants (leur voix comptent quadruple)	24 voix
Communes et EPCI :	24 titulaires + 24 suppléants	24 voix
Cauvaldor	6 titulaires + 6 suppléants	6 voix
Grand Cahors	6 titulaires + 6 suppléants	6 voix
Grand Figeac	6 titulaires + 6 suppléants	6 voix
Lot Vignoble	4 titulaires + 4 suppléants	4 voix
Cénevières	1 titulaire + 1 suppléant	1 voix
St-Martin-Labouval	1 titulaire + 1 suppléant	1 voix
Total	30 titulaires + 30 suppléants	48 voix

- Collèges décisionnels :

Rôle principal		
Voter les décisions ne relevant pas du pouvoir du comité syndical et concernant exclusivement l'UAG concernée (modalités d'aménagement de la voie verte...)		
Collège (un par UAG)	Membres	Répartition des sièges et des voix
1-Vallée de la Dordogne	Département	6 élus = 6 voix
	Cauvaldor	6 élus = 6 voix
2-Vallée du Lot aval	Département	6 élus (à double voix) = 12 voix
	Lot Vignoble	4 élus (à triple voix) = 12 voix
3-Vallée du Lot intermédiaire	Département	6 élus = 6 voix
	Grand Cahors	6 élus = 6 voix
4-Vallée du Lot amont	Département	6 élus (à voix compte septuple) = 42 voix
	Grand Cahors	6 élus (à voix compte triple) = 18 voix
	Grand Figeac	6 élus (à voix compte triple) = 18 voix
	Cénevières	1 élu (à voix compte triple) = 3 voix
	St-Martin-Labouval	1 élu (à voix compte triple) = 3 voix

Enfin, au plan financier, les membres du SMVVL contribueraient de la manière suivante :

Aux dépenses relevant du socle commun (sauf entretien)	Aux dépenses d'entretien courant des voies vertes	Aux dépenses relevant des attributions à la carte
50 % pris en charge par le Département	50 % pris en charge par le Département	50 % pris en charge par le Département (après subvention)
50 % pris en charge par les communes et les EPCI et répartis entre eux au prorata de leur population DGF (montant minimal de leur contribution = 2,5% des dépenses)	50 % pris en charge par les communes et les EPCI et répartis entre eux sur la base d'un coût mutualisé au mètre linéaire et facturé auprès de chacun d'eux en fonction du métrage de linéaire annuel de voie(s) verte(s) en service sur son territoire	50 % restant pris en charge par les communes et les EPCI concernés par l'UAG aménagée et répartis entre eux sur la base d'un coût au mètre linéaire mutualisé à l'échelle de l'UAG correspondante

Considérant d'une part qu'il est indispensable de mutualiser les moyens humains, techniques et financiers entre plusieurs collectivités et groupements intéressés afin de concrétiser les projets de voies vertes sur le territoire lotois,

Considérant d'autre part que ces projets, à porter à une échelle pertinente pour qu'ils soient homogènes, participeront tous ensemble au développement de ce territoire et offriront à ses habitants des nouveaux équipements structurants à usages et publics multiples,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la création du Syndicat mixte des voies vertes du Lot entre le Département du Lot, les communes et les EPCI suivants :
- Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,
 - Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble,
 - Communauté d'agglomération du Grand Cahors,
 - Communauté de communes du Grand Figeac,
 - Commune de Cénevières,
 - Commune de Saint-Martin-Labouval ;
- b- D'approuver dès lors l'adhésion à ce Syndicat de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors au socle commun de compétences syndicales ainsi qu'aux attributions syndicales à la carte pour les deux unités d'aménagement géographique suivantes : vallée du Lot intermédiaire et vallée du Lot amont ;
- c- De désigner les conseillers communautaires suivants comme délégués syndicaux :

Délégués syndicaux titulaires	Délégués syndicaux suppléants
1- Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE	1- Ludovic DIZENGREMEL
2- Michel SIMON	2- Martine LOOCK
3- Bénédicte LANES	3- Jean-Jacques PECHBERTY
4- Didier LABRO	4- Daniel STEVENARD
5- Gilles RAFYY	5- Daniel JARRY
6- Jérôme GILES	6- Serge MUNTE

- d- D'approuver le projet de statuts syndicaux ci-annexé ;
- e- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes afférents à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



 Le Président,
 Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE